



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ÉCOLE DE L'AIR  
& DE L'ESPACE**

SALON-DE-PROVENCE

**Conseil d'administration  
séance du 25 novembre 2021**

**Délibération n° 2021-11.19 relative à la mise en place d'une commission d'exonération  
des frais de formation professionnelle continue à l'École de l'air et de l'espace**

*Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace  
(notamment son article R. 3411-120),*

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article D. 714-62,*

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve la mise en place d'une commission d'exonération des frais de formation professionnelle continue à l'École de l'air et de l'espace :

- ✓ dont le rôle sera d'instruire les dossiers soumis, en vue :
  - soit de refuser toute exonération,
  - soit d'accorder une exonération partielle, laissant à la charge du stagiaire une redevance minimale équivalente à 10% des frais ;
- ✓ et dont la composition est la suivante :
  - Directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son adjoint,
  - Directrice des services ou son représentant,
  - Chef des Affaires Financières ou son représentant,
  - Responsable de la formation ou son représentant,
  - Chef du Pôle partenariats ou son représentant.

**Article 2 :**

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24

Contre : 0

Absentions : 0

Absent : 0

**Le Président du conseil d'administration,**